



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2023-259

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **38\_REC\_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours**

84-2023-09-19-00030 - Arrêté n°DEC5/XIII/23/348 du 19/09/2023 relatif à l'organisation d'une session d'examen pour la délivrance du CPT (1 page) Page 3

## **84\_DRAAF\_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale**

84-2023-09-21-00012 - Arrêté n° 2023/09-37 du 21/09/2023 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Puy-de-Dôme (9 pages) Page 4

84-2023-09-21-00011 - Arrêté n° 2023/09-38 du 21/09/2023 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Haute-Loire (7 pages) Page 13

## **84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire**

84-2023-09-19-00009 - Sub délégation du Directeur Interrégional - DISP LYON -19-09-2023 (9 pages) Page 20



**DEC 5**

Réf n° : DEC5/XIII/23/348  
Affaire suivie par  
Nicolas DUEZ  
Téléphone : 04 56 52 46 98  
Mél : nicolas.duez@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble cedex 1

## **ARRETE**

### **N° DEC5/XIII/23/348 du 19 septembre 2023**

- Vu l'arrêté du 26 mai 1997 modifié portant création du CERTIFICAT DE PREPOSE AU TIR ;

**Article 1** : une session d'examen pour la délivrance du **certificat de préposé au tir de base** sera organisée dans l'académie de Grenoble **le vendredi 29 septembre 2023**.

**Article 2** : Le jury pour l'examen est constitué comme suit :

**Président** :

M. Bertrand COSME                      en qualité de salarié                      VINCI

**Représentants des directions ministérielles** :

M. CARANDI Bruno – Chargé de mission d'inspection de l'Education Nationale  
Mme PEYLIN Christine – Représentante de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes  
M. DELLA ROSA Gilles – Représentant du ministère chargé de l'industrie  
Mme GATTI Laetitia – Préfecture de l'Isère

**Représentants des organismes professionnels** :

M. Moctar ABDALLAH	en qualité de salarié	EPC
M. Patrick FRYE	en qualité d'employeur	CARDEM
M. Cyril GRIVAULT	en qualité de salarié	ECS
M. Alberto LEONI	en qualité de salarié	WEBUILDGROUP
M. Nicolas GRUFFAZ	en qualité de salarié	CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION
M. Jaouad ZELLOUFI	en qualité de salarié	WEBUILDGROUP

**Article 3** : L'examen aura lieu à partir de 8h le vendredi 29 septembre 2023 à St Michel de Maurienne.

**Article 4** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**La rectrice de l'académie**

**Hélène Insel**

*La Préfète*

Lyon, le 21/09/2023

ARRÊTÉ n° 2023/09-37

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-20 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n°2023/03-39 du 3 avril 2023 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du Puy-de-Dôme :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MICHON Nicolas	CONDAT-EN-COMBRAILLE	9,3312	CONDAT-EN-COMBRAILLE	01/07/2023
VRAY Franck	SAINT-ANGEL	3,86	VITRAC	01/07/2023
GAEC DU MOULIN	CELLES-SUR-DUROLLE	22,9621	CELLES-SUR-DUROLLE	01/07/2023
GAEC DES 3 VILLAGES	SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	7,2668	COMBRAILLES	02/07/2023
ESPINASSE Hervé	BAGNOLS	38,973	LA TOUR-D'Auvergne SAINT-SAUVES-D'Auvergne	02/07/2023
CHASSAGNOL Mathieu	BAFFIE	18,7612	BAFFIE SAINT-JUST GRANDRIF	02/07/2023
CASNER Sébastien	NEUF-EGLISE	7,486	NEUF-EGLISE	03/07/2023
GAEC BERGER MOSNIER	FERNOEL	15,4688	GIAT	06/07/2023
VALLON Paul	BLOT-L'EGLISE	4,854	BLOT-L'EGLISE	07/07/2023
LEROY-MERLET Emeline	LE MONT-DORE	1,652	LE MONT-DORE	07/07/2023
LABONNE Marie-Noëlle	BROMONT-LAMOTHE	76,8656	BROMONT-LAMOTHE SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL PONTGIBAUD	08/07/2023
DEVEDEUX Jacques	PULVERIERES	8,29	PULVERIERES	08/07/2023
CONSTANTIN Raphaël	JUMEAUX	0,3897	JUMEAUX	08/07/2023
GAEC JAMES	ESPINASSE	2,8867	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	10/07/2023
BAYLE Jean-François	LE BRUGERON	8,6219	LE BRUGERON	10/07/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
GAEC DU BOIS DE BAROUX	SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	23,3646	LE VERNET-CHAMEANE	13/07/2023
GAEC LAFARGE	NEBOUZAT	15,177	NEBOUZAT	13/07/2023
FARRY Fabrice	PULVERIERES	60,7097	PULVERIERES CHAPDES- BEAUFORT CHARBONNIERES- LES-VARENNES	13/07/2023
SAVINEL Hugues	NOVACELLES	3,4521	NOVACELLES	13/07/2023
GAEC DE LA GARDE	CEYSSAT	9,807	CEYSSAT	14/07/2023
COMPTOUR Antoine	VICHEL	10,171	VICHEL	16/07/2023
PAPON Chantal	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	68,953	COMPAINS EGLISENEUVE- D'ENTRAIGUES	16/07/2023
POURRAT Renaud	DORE-L'EGLISE	9,7029	DORE-L'EGLISE GRANDRIF ARLANC	17/07/2023
COGNET Guillaume	PUY-GUILLAUME	0,7665	PUY-GUILLAUME	18/07/2023
DUCROS Julie	SAINT-FARGEOL	18,3291	PIONSAT MARCILLAT-EN- COMBRAILLE (03) SAINT-FARGEOL (03)	20/07/2023
CHASSALY Vincent	SAINT- SATURNIN- DE- LENNE	20,782	LIMONS	20/07/2023
DUBESSET Antoine	BIOZAT	70,4611	SAINT-CLEMENT- DE-REGNAT BIOZAT (03)	21/07/2023
EARL DE CHEZ MONTANEIX	CREVANT- LAVEINE	2,193	CREVANT- LAVEINE	22/07/2023
GAEC FAUCHER	SAUXILLANGES	11,6197	SAUXILLANGES	22/07/2023
GAEC BOYER TERRISSE	SAINT-JULIEN- PUY-LAVEZE	12,48	SAINT-JULIEN- PUY-LAVEZE	22/07/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
TOURTOULOU Thomas	THURET	113,5449	THURET SAINT-CLEMENT- DE-REGNAT CLERLANDE CHAMPS JOZERAND	22/07/2023
ROUDADOUX Didier	SAINT-MYON	4,5167	ARTONNE BEAUREGARD- VENDON COMBRONDE SAINT-MYON	28/07/2023
MAILHOT Christophe	LASTIC	3,5413	LASTIC	29/07/2023
ROZET Thierry	CONDAT-EN- COMBRAILLE	11,1844	CONDAT-EN- COMBRAILLE	30/07/2023
TIXIER Patrick	BIOLLET	12,2101	BIOLLET ESPINASSE SAINT-PRIEST- DES-CHAMPS	30/07/2023
GAEC ELEVAGE PEROL	MONTFERMY	17,3515	BROMONT- LAMOthe LA GOUTELLE	31/07/2023
BLANC Guillaume	CLERLANDE	60,2393	CLERLANDE GERZAT VARENNES-SUR- MORGE PESSAT- VILLENEUVE LES MARTRES- SUR-MORGE RIOM	31/07/2023
FOURY Nicolas	SAINT-FLORET	113,4538	SAINT-FLORET CLEMENSAT SAINT-VINCENT VODABLE	01/08/2023
GAEC COTTET	CHARENSAT	9,7365	CHARENSAT	03/08/2023
VAISSAIRE Arnaud	SAINT-GENES- CHAMPESPE	6,878	SAINT-GENES- CHAMPESPE	03/08/2023
GAEC BELLOT JUNKER	AVEZE	101,0925	BOURG-LASTIC SAINT-SULPICE LAQUEUILLE	03/08/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
GAEC DES GRANGES	SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	11,6085	SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES EGLISENEUVE-DES-LIARDS	03/08/2023
GAEC DE LA ROSIERE	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	12,0801	CHAPDES-BEAUFORT	04/08/2023
VERNIERE Sylvain	CHAURIAT	11,4989	ESPIRAT BILLOM BOUZEL MOISSAT	05/08/2023
GAEC ROUGHEOL	PUY-SAINT-GULMIER	4,4366	SAUVAGNAT-PRES-HERMENT	06/08/2023
GAEC D'AUBERT	CROS	11,3107	CROS	06/08/2023
RICHIN Jean-Louis	VERNEUGHEOL	8,3606	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT VERNEUGHEOL	06/08/2023
ARTAUD Catherine Gisèle Jeanne	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	1,7472	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	06/08/2023
MARTINS Damien	TAUVES	15,8497	TAUVES, AVEZE	07/08/2023
MARSIC Eric	SAINT-HILAIRE-DE-PIONSAT	0,927	SAINT-HILAIRE-DE-PIONSAT	07/08/2023
VIGERY Karen	LE BROC	32,3877	BERGONNE	10/08/2023
GAEC POUMEROL	CHARENSAT	170,3877	BIOLLET CHARENSAT SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	10/08/2023
SCEA CGB	EFFIAT	25,261	USSON BAS-ET-LEZAT EFFIAT SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT THURET	11/08/2023
GAEC DE SURAIN	CHAMBON-SUR-LAC	7,5	CHAMBON-SUR-LAC	14/08/2023
BARTHOMEUF Nicolas	ORCINES	18,1138	ORCINES ROYAT	14/08/2023
GAEC DU BARTERY	CISTERNES-LA-FORET	7,4059	CISTERNES-LA-FORET	14/08/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
PRESSON Arnaud	AUGEROLLES	6,534	SAINT-FLOUR-L'ETANG	17/08/2023
TRAVERS Frédéric	TREZIOUX	20,2587	TREZIOUX OLLIERGUES	17/08/2023
ROUGIER Benoît	SURAT	50,2813	SURAT, SARDON, LES MARTRES-SUR-MORGE	17/08/2023
NIEL Yves	CASTELNAU-DE-MANDAILLES	51,7086	SAINT-HERENT	18/08/2023
EARL DES HAUTS PLATEAUX	COMPAINS	68,6801	CHASSAGNE COURGOUL SAINT-FLORET	18/08/2023
POUVARET Sylvain	LAPEYROUSE	4,312	LAPEYROUSE	18/08/2023
EARL DU CHAMPELIN	SAINT-ANDRE-LE-COQ	100,3418	SAINT-ANDRE-LE-COQ SAINT-DENIS-COMBARNAZAT MARINGUES	19/08/2023
EARL DES FRAISSES	VILLOSSANGES	2,8868	VILLOSSANGES	19/08/2023
PINET Pascal	MARINGUES	2,73	MARINGUES	20/08/2023
EARL DES BARRADES	CHAMPS-SUR-TARENTEINE	11,9088	CROS	21/08/2023
RENARD Guillaume	ANTOINGT	4,7656	CLEMENSAT	21/08/2023
EARL DES JALOTS	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	166,9591	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT LUZILLAT RANDAN SAINT-ANDRE-LE-COQ SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN BEAUMONT-LES-RANDAN MARTRES-SUR-MORGE MARINGUES MONS	24/08/2023
EARL THUEL CHIARI	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	7,85	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	24/08/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
MONGHEAL Cédric	CHAUMONT-LE-BOURG	4,9473	CHAUMONT-LE-BOURG	24/08/2023
DESSITE Gaëlle	CLERMONT-FERRAND	4,295	CHAS MONTMORIN	24/08/2023
GAEC DES PIERRES	CHARENSAT	1,806	CHARENSAT	24/08/2023
GRAMMONT Marie-Hélène	LA CELLETTE	21,07	PIONSAT LA CELLETTE	24/08/2023
GAEC DU VIEUX FRENE	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	2,7402	COMPAINS	25/08/2023
AUTEROCHE Cyrille	CHASSAGNE	10,556	DAUZAT-SUR-VODABLE	26/08/2023
FRONVILLE Christophe	BIOLLET	37,2599	BIOLLET	26/08/2023
GAEC DE LA FAGE	LA TOUR-D'Auvergne	14,538	LA TOUR-D'Auvergne	26/08/2023
GAEC DU BOURGUET	TRALAIGUES	25,932	TRALAIGUES	27/08/2023
AUBIGNAT Nathalie	AYAT-SUR-SIOULE	8,271	AYAT-SUR-SIOULE	28/08/2023
GAEC JAY	VILLOSSANGES	14,2521	TRALAIGUES	28/08/2023

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
EARL DE CHALAGNAT	MAZOIRES	46,3235	MAZOIRES	05/07/2023
VALLON Thierry	ANZAT-LE-LUGUET	3,8335	ANZAT-LE-LUGUET	05/07/2023

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie accordée (en ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC SAINTE-PEZADE	MAZOIRES	46,3235	0		05/07/2023
REBOISSON Mathieu	ANZAT-LE-LUGUET	20,11	0		05/07/2023
BERTHON Bastien	MASSIAC	42,549	18,599	ANZAT-LE-LUGUET	05/07/2023
PONS Jean-Marc	ANZAT-LE-LUGUET	23,95	20,1167	ANZAT-LE-LUGUET	05/07/2023

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires

qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Puy-de-Dôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

*La Préfète*

Lyon, le 21/09/2023

ARRÊTÉ n° 2023/09-38

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-20 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n°2023/03-39 du 3 avril 2023 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Haute-Loire :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC AGREE DES HORTENSIAS II	SAINT-HAON	6,88	SAINT-HAON	02/07/2023
RIEU Denis	SAINT-PAUL-DE-TARTAS	0,27	SAINT-PAUL-DE-TARTAS	06/07/2023
ROUSSET Dominique	SAINT-CIRGUES	1,40	SAINT-CIRGUES	09/07/2023
CHARRA Axel	TENCE	56,71	TENCE, LE MAS-DE-TENCE, MONTREGARD SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS (07)	09/07/2023
GAEC AGREE BIO DE LA COUSTASSE	LANDOS	2,90	CHASTEL VEDRINES-SAINT-LOUP (15)	10/07/2023
GAEC AGREE BIO DE LA COUSTASSE	LANDOS	6,07	CHASTEL	10/07/2023
GAUTHIER Eric	COSTAROS	9,48	ARLEMPDES COSTAROS LANDOS	10/07/2023
AGREIL Cyril	SÉNEUJOLS	3,74	SÉNEUJOLS	11/07/2023
EARL DOMAINE TRESLEMONT	YSSINGEAUX	14,44	YSSINGEAUX	11/07/2023
PERBET Yannick	CHENEREILLES	43,34	MONTFAUCON-EN-VELAY CHENEREILLES	13/07/2023
CUBIZOLLE Christophe	LANDOS	7,56	SOLIGNAC-SUR-LOIRE, SAINT-JEAN-LACHALM, CAYRES	13/07/2023
GIRONDE Lionel	VIEILLE-BRIOUDE	4,44	VIEILLE-BRIOUDE	14/07/2023
GAEC EYRAUD	SAINT-HAON	82,48	SAINT-HAON COUBON	14/07/2023
GAEC DU SOLEIL	ROSIÈRES	7,34	ROSIÈRES	17/07/2023
MICHEL Julien	CAYRES	3,878	CAYRES	17/07/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
MARCON Anthony	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	1,79	CHADRON	20/07/2023
GAEC DU PRE ROND	SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	31,06	SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON, CERZAT	21/07/2023
BERTRAND Laurent	MERCŒUR	120,06	MERCOEUR	22/07/2023
GAEC DU TERROIR	THORAS	13,89	THORAS	22/07/2023
GAEC DU LAVANDIN	AUZON	5,35	AZERAT	22/07/2023
CLAUX Pierre	GRÈZES	20,36	THORAS	24/07/2023
GAEC DU CEZALLIER	MARCENAT	15,40	BLESLE	24/07/2023
GAEC DE LA GOUTELLE	MONISTROL-D'ALLIER	13,98	MONISTROL-D'ALLIER	24/07/2023
LAUBY Michel	SAINT-CIRGUES	2,69	SAINT-CIRGUES	24/07/2023
DREVET Anthony	RAUCOULES	6,47	RAUCOULES	24/07/2023
GAEC DU SOLEIL LEVANT	FRUGIÈRES-LE-PIN	167,37	JVAUGUES FRUGIÈRES-LE-PIN LAVAUDIEU SAINT-DIDIER-SUR-DOULON CHANIAI	24/07/2023
CHARDON Yannick	THORAS	55,36	THORAS	27/07/2023
GAEC DES TROIS COLLINES	VAZEILLES-LIMANDRE	2,50	VAZEILLES-LIMANDRE LOUDES	27/07/2023
LA FERME DES BREBIQUETTES	RIOTORD	8,00	RIOTORD	27/07/2023
CHANUT Didier	SAINT-GENEYS-PRÈS-SAINT-PAULIEN	2,68	SAINT-GENEYS-PRÈS-SAINT-PAULIEN BELLEVUE-LA-MONTAGNE	28/07/2023
DROCOURT Aurore	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	2,66	CHAUDEYROLLES POLIGNAC	28/07/2023
VAUCHE Ludovic	BAS-EN-BASSET	24,35	VALPRIVAS BAS-EN-BASSET BEAUZAC	29/07/2023
GAEC DE LA MADELEINE	RETOURNAC	22,01	RETOURNAC SOLIGNAC-SOUS-ROCHE	30/07/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
EARL DE LA ROCHE	MONTREGARD	4,73	MONTREGARD	30/07/2023
LAURENT Annick	SAUGUES	8,94	MONISTROL-D'ALLIER SAUGUES LA BESSEYRE-SAINT-MARY	31/07/2023
LAURENT Olivier	ALLÈGRE	9,87	ALLÈGRE VARENNES-SAINT-HONORAT	02/08/2023
GOURGEON Guillaume	CUSSAC-SUR-LOIRE	69,14	ARLEMPDES SAINT-ARCONS-DE-BARGES	03/08/2023
VOLLE Sonia	POLIGNAC	7,58	SAINT-VIDAL POLIGNAC	04/08/2023
THOMAS Thierry	CAYRES	1,54	CAYRES	04/08/2023
COSTON David	SAUGUES	11,88	SAUGUES	04/08/2023
VIDAL Jérôme	SAUGUES	4,44	SAUGUES	04/08/2023
ALIRAND Régis	YSSINGEAUX	22,02	ARAULES	04/08/2023
AJASSE Julian	VISSAC-AUTEYRAC	12,55	FIX-SAINT-GENEYS	05/08/2023
GAEC DE LA VEYSSAIRE	LANDOS	6,22	LANDOS	06/08/2023
GAEC DE L'ENCLOS 2	COHADE	3,00	CHAMPAGNAC-LE-VIEUX	07/08/2023
MELLARD Mickaël	BEAUMONT	10,10	BEAUMONT	07/08/2023
TARDY Yvan	PONT-SALOMON	8,14	SAINT-DIDIER-EN-VELAY PONT-SALOMON SAINT-FERREOL-D'AUROURE	09/08/2023
CHANAL Fabienne	LES VASTRES	65,79	LES VASTRES SAINT-CLEMENT (07)	11/08/2023
GAEC DE LA ROTSA DE ZARE	ALLY	5,74	ALLY	11/08/2023
GAEC AGREE DU NID 1980	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	10,82	MAZET-SAINT-VOY	11/08/2023
GAEC LE PAILLOU	SAINT-JEAN-LACHALM	8,19	SAINT-JEAN-LACHALM	11/08/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
GAES AGREE PHILIBERT	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	6,93	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	11/08/2023
JOB Benjamin	CHAMBEZON	0,71	CHAMBEZON	11/08/2023
GAEC DU MATIN	TIRANGES	9,27	TIRANGES	11/08/2023
JOURDAN Marie-Salomé	MONISTROL-D'ALLIER	6,82	MONISTROL-D'ALLIER	11/08/2023
EARL des 2 F	ROSIÈRES	7,14	SAINT-ETIENNE-LARDEYROL ROSIÈRES	11/08/2023
ROUX Nelly	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	67,84	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	12/08/2023
REYNAUD Damien	LAUSSONNE	15,07	LAUSSONNE MOUDEYRES LE BEAGE (07) LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE SAINT-FRONT SAGNES-ET-GODOULET (07)	13/08/2023
DUFAU Monique	LAPTE	18,40	LAPTE LES VASTRES	13/08/2023
GAEC AVINAIN	LAMOTHE	10,51	LAMOTHE BRIOUDE	13/08/2023
GAEC DES PEUPLIERS	YSSINGEAUX	10,13	RETOURNAC SAINT-JULIEN-DU-PINET YSSINGEAUX	13/08/2023
GAEC LAURENT	SAINT-ARCONS-DE-BARGES	1,50	SAINT-ARCONS-DE-BARGES	13/08/2023
GAEC DU GRISOU	LISSAC	5,73	MONLET SEMBADEL	14/08/2023
BONGIRAUD Jean-Michel	CAYRES	5,49	SENEUJOLS	14/08/2023
GAEC DE L'EMERAUDE	SIAUGUES-SAINTE-MARIE	2,93	SIAUGUES-SAINTE-MARIE	16/08/2023
TRINCAL Olivier	SAUGUES	12,21	SAUGUES	19/08/2023
LANCELLE Stéphanie	GRAZAC	20,58	GRAZAC LAPTE	19/08/2023

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
GAEC DES EPINES	LA CHAISE-DIEU	6,65	LA CHAISE-DIEU SEMBADEL	19/08/2023
GAEC CRESPIY	SAINT-ARCONS-DE-BARGES	1,42	SAINT-ARCONS-DE-BARGES	20/08/2023
GAEC AGREE PHILIBERT	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	5,19	CHADRON	21/08/2023
CHADUC Carine	AUZON	12,25	SAINT-VERT	21/08/2023
GAEC AGREE LOU MEDECHI	SAINT-JEAN-LACHALM	35,01	SAINT-JEAN-LACHALM	21/08/2023
CHAMPANHAC Clement	ARAULES	32,15	ARAULES YSSINGEAUX	24/08/2023
ROUSSET Sébastien	THORAS	7,09	THORAS	24/08/2023
CHAIZE Maxime	LANTRIAC	12,34	SAINT-FRONT SAINT-GERMAIN-LAPRADE LANTRIAC	25/08/2023
GAEC DES ORCHIDEES	SAINT-VIDAL	6,18	ESPALY-SAINT-MARCEL	25/08/2023
ORCEYRE Stéphane	LA CHAPELLE-LAURENT	30,19	LUBILHAC	26/08/2023
GAEC DES MARYS	MONTREGARD	11,39	RAUCOULES LAPTE	26/08/2023
MAUREL Sonia	SAINT-FRONT	8,85	SAINT-FRONT	27/08/2023
MERCURI Pauline	VIEILLE-BRIOUDE	2,00	VIEILLE-BRIOUDE	28/08/2023

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 2 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

**Direction Interrégionale des  
Services Pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes**

**Décision portant délégation**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;

Vu le décret n° 93-232 du 22 février 1993 relatif au service central de prévention de la corruption institué par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ; modifié par ordonnance n° 2008-1161 du 13 novembre 2008 art 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008- 689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de la comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 21 juin 2021, nommant M. Paul LOUCHOUARN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon, pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, à compter du 28 juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes, portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique en matière d'ordonnancement secondaire à M. Paul LOUCHOUARN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon.

## Décide :

### **Article 1 :**

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (titre 3) (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- Madame Sophie BONDIL, directrice interrégionale adjointe,
- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Monsieur Florian CHENEVOY, chef du département budget et finances,
- Madame Hélène CHARONDIÈRE, adjointe au chef du département budget et finances.

### **Article 2 :**

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- Madame Sophie BONDIL, directrice interrégionale adjointe,
- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Madame Ilhame METIOUNE, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Linda BOUZIDI, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Ndeye-Néné NIANG, cheffe d'unité de gestion administrative et financière du personnel ;
- Monsieur Florian CHENEVOY, chef du département budget et finances (actes de désignation des mandataires suppléants des régies du ressort) ;
- Madame Hélène CHARONDIÈRE, adjointe au chef du département budget et finances (actes de désignation des mandataires suppléants des régies du ressort).

Les personnes citées dans l'annexe 2 de la présente, ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

### **Article 3 :**

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement de l'État (signature du bon de commande, réalisation de demande d'achat, pénalités), de vérification et d'attestation du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107 et rattaché au centre financier 0107-F004-0001, quel que soit le montant :

- Madame Sophie BONDIL, directrice interrégionale adjointe,
- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Monsieur Florian CHENEVOY, chef du département budget et finances,
- Madame Hélène CHARONDIÈRE, adjointe au chef du département budget et finances.

Les personnes citées dans l'annexe 1 de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, d'établir des demandes d'achat et de vérifier et d'attester du service fait engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programme et aux titres visés au présent article dès lors que les montants sont inférieurs à 7 000 € HT pour ce qui concerne les achats alimentaires au profit des détenus ou de cantines (également par carte achats) et à 4 000 € HT pour les autres dépenses.

Les personnes citées dans l'annexe 1 bis de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat et vérifier et attester du service fait engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article dès lors qu'elles sont inférieures 25 000 € HT.

#### **Article 4 :**

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement de l'État (signature du bon de commande), de vérification du service fait et d'ordonnement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattaché au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

- Madame Sophie BONDIL, directrice interrégionale adjointe,
- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Monsieur Florian CHENEVOY, chef du département budget et finances,
- Madame Hélène CHARONDIÈRE, adjointe au chef du département budget et finances.

Les personnes citées dans l'annexe 1 de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

#### **Article 5 :**

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses, les marchés de travaux, prestations intellectuelles, fournitures courantes et services relevant du titre 5 du programme 107 rattaché au centre financier 0107-F175-6975, dans les conditions suivantes.

Les personnes listées ci-dessous ont la faculté de signer les décisions créatrices de droits pour un tiers et/ou engageant une dépense. Les droits sont différents selon le mode de passation du marché de rattachement :

- Pour les marchés passés selon une procédure formalisée
  - Madame Sophie BONDIL, directrice interrégionale adjointe,
  - Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
  - Monsieur Kevin JAVOUHEY, chef du département des affaires immobilières
- Pour les marchés passés selon une procédure adaptée
  - Madame Sophie BONDIL, directrice interrégionale adjointe,
  - Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
  - Monsieur Kevin JAVOUHEY, chef du département des affaires immobilières
  - Madame Gaëlle CANAVY, chef de l'Unité d'appui aux affaires immobilières
  - Madame Mélanie GOSSET, cheffe de l'Unité des opérations

Ces mêmes personnes pourront également signer les décisions qui ne créent pas de droits pour un tiers et qui n'engagent pas une dépense. Il en ira de même pour les personnes listées à l'annexe 3 de la présente décision.

#### **Article 6 :**

Subdélégation est donnée à Mme Sophie BONDIL, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses, l'ensemble des décisions relevant du titre 6 (attribution de subvention, aide directe indigence) relatif au budget opérationnel du programme 107 et rattaché au centre financier 0107-F004-0001, quel que soit le montant.

Les personnes listées ci-dessous ont la faculté de signer les rétablissements d'avances aux régisseurs au titre du versement de l'indigence des détenus :

- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Monsieur Florian CHENEVOY, chef du département budget et finances,
- Madame Hélène CHARONDIÈRE, adjointe au chef du département budget et finances

**Article 7 :**

La décision du 05 septembre 2023 relative aux subdélégations de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de la région Auvergne Rhône-Alpes est abrogée.

**Article 8 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lyon, le 19/09/2023

Le directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Lyon,

Paul LOUCHOUARN

**Annexe 1 : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 3 et 4, DISP RAA**

Établissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement (nom, prénom)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement (nom, prénom)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son ad- joint (nom, prénom, fonction) dont va- lideurs chorus Formulaires et chorus DT (rôle service gestionnaire)	Subdélégation donnée uniquement pour les ordres à payer relatifs aux cartes achats - chorus communication - frais de déplacements chorus DT (rôle service gestionnaire)	Subdélégation donnée aux agents habilités à certifier les services faits
CD ROANNE	POUGET Célia	ROY Manon	CORON Violaine, attaché		MIGNAN Vinciane , économe DUCROUX Sylvie, adjoint
			MARTIN Sabine Attachée		
			MAIGNAN Vinciane, économe.		
				MAIGNAN Vinciane , économe	
CP AITON	BOIVENT Fabien	BARTHELEMY Marion	BAILLET Géraldine	DUPARQUE Valérie	CABOCHE Gladys
			DUPARQUE Valérie		
			ZUNINO Mathilde		
					DUPARQUE Valérie
CP BOURG EN BRESSE	GUIDI Olivier	TRIPONEY Céline	BORTOLIN Elisabeth, directrice de dé- tention		MAIRE Sylvie, économe GAIONI Clémence, attachée
			MAIRE Sylvie, économe		
			GAIONI Clémence, attachée		
			HERBELOT Valérie		
CP MOULINS	BAUDOIN Régis	LANGLAIS Anne	Armelle MARTHOURET, attachée	Armelle MARTHOURET, attachée	Armelle MARTHOURET, attachée DIOT Laetitia, économe GAILLET Marion ZORAN Jean-Claude
			DIOT Laetitia, économe	DIOT Laetitia, économe	
CP ST QUENTIN FALLAVIER	CHAUVIRE Patricia	WIART Jean-Christophe	PAHON Renée, attachée	BATOURI Sofia, S.A.	BATOURI Sofia
				HUGON Catherine, A.A.	HUGON Catherine
CSL LYON	JAUBERT Alexandre	GWYNN Chloé		DECUYPERE Danièle	DECUYPERE Danièle
EPM RHONE	CROISE Chrystelle	TASSY Emma		FERSLI Màrta, responsable GD	FERSLI Marta
				YAHY Cherazade, régisseuse	YAHY Cherazade, régisseuse
MA AURILLAC	MINY Johan	PIESEN Richard	SERIEYS Stéphanie, A.A économe		SERIEYS Stéphanie
MA BONNEVILLE	VABRE Jean-Philippe	PSIKUS Piotr			WERNIMONT Nathalie PSIKUS Sandrine
			WERNIMONT Nathalie		
			PSIKUS Sandrine, économe adjointe		
MA CHAMBERY	LAMOLINE Frank	PAMART Christophe		ANCEAUX Doriane économe	ANCEAUX Doriane économe
CP GRENOBLE-VARCES	MALLE Patrick	GAILLARD-LAMBERET Mathilde	FERY Marine, directrice	Laurence DENIS	Sarah KHADER
			DENIS Laurence, attachée	Sarah KHADER	Sandra MARTIN Lara JEANJEAN
MA LE PUY EN VELAY	MATHIEU Cyril	TYSSANDIER Jean-Fran- çois			VILLEDIEU Eva, SA économe
			VILLEDIEU Eva, SA économe		
			MATHIEU Florence, adjoint administra- tive		MATHIEU Florence, adjoint administrative

<b>MA LYON - CORBAS</b>	LEBRETON Dabia	Emma MIAH-NAHRI	HUGOT Frédéric, attaché	SOTER Agnès, responsable économat	CROZET Manon, adjointe économat SOETER Agnès, responsable économat	
			LAPALU Julien SA GD	CROZET Manon, adjointe économat	HUGOT Frédéric, attaché	
					LAPALU Julien SA GD	
<b>MA MONTLUCON</b>	WENZEL Nadine	SPERANDIO Philippe	DUMEUSOIS Florence, économiste	DUMEUSOIS Florence	DUMEUSOIS Florence, économiste	
			MARTIN Sophie-Stéphanie, régisseur	MARTIN Sophie-Stéphanie	MARTIN Sophie - BOISTE Angélique	
			RENARD Fanny - Secrétariat RH	RENARD Fanny - Secrétariat RH	RENARD Fanny - Secrétariat RH	
			BOISTE Angélique - ANT	BOISTE Angélique - ANT	BOISTE Angélique - ANT	
<b>MA PRIVAS</b>	GIL Thierry-Pierre	BARSCZUS Patricia		KOURGHI Salwa	KOURGHI Salwa	
<b>CP SAINT-ETIENNE</b>	RODDE Cécile	COMMARMOND Laura	GAGNAIRE Anne, attachée	ROYO (née CARETTE) Sandie, responsable	ROYO (née CARETTE) Sandie, responsable	
			DUCLOS Florence, directrice	MALLARD (née MAUDUIT-GOUBIER) Mélanie, adjointe	MALLARD (née MAUDUIT-GOUBIER) Mélanie, adjointe	
			ROYO (née CARETTE) Sandie, économiste	VIALETTE Morgane	VIALETTE Morgane	
<b>CP VALENCE</b>	ANNANI Franca	CHAREYRON Jérôme	JOUBLOT Julie, attachée GD MARTINCOURT Thierry attaché SAF	AGERON Christelle, économiste	AGERON Christelle, économiste	
				LADISA Joseph	LADISA Joseph	
				MELLINA Margaux	MELLINA Margaux	
<b>CP RIOM</b>	REYMOND Alain	MIRET Stéphane	RANOUX Magalie, attachée		RANOUX Magalie, attachée	
			LEMORT Bertrand, économiste	LEMORT Bertrand, économiste	LEMORT Bertrand, économiste	
					ROME Claudine, adjointe	
<b>CP VILLEFRANCHE/ SAONE</b>	BALMELLI (LABORDE) Géraldine	BONAVITA Elodie	BACKHOVEN Philippe, économiste		BACKHOVEN Philippe, économiste	
			RIDJALI Asmahane, attachée		RUIZ Marilyne, adj.administrative	
<b>SPIP AIN</b>	BELLAHCENE Carame	BENALAYA Hamdi	LONGO Carole, SA	BOLAND Christine, adjointe adm	BOLAND Christine, adjointe adm	
<b>SPIP ALLIER</b>	DESCAMPS CAPELLO Corinne		M. MARTHOURET Jérôme	SOUILLAT Sylvie, adjointe admin	SOUILLAT Sylvie	
<b>SPIP DROME/ARDECHE</b>	THOMAS Nadège	FODOR Nathalie	NOYER Sarah, DPIP		DEROUX Marie-Laure, gestionnaire 26	
					AUBOURDY Nathalie, gestionnaire SPIP 07	AUBOURDY Nathalie, gestionnaire SPIP 07
<b>SPIP ISERE</b>	SDIRI Rachid	MERCHAT Laurent	DAUMET Bruno, Attaché	DAUMET Bruno, attaché	DAUMET Bruno, attaché	
				LAVILLE Claudine, gestionnaire SPIP 38	LAVILLE Claudine, gestionnaire SPIP 38	
<b>SPIP LOIRE</b>	LAFAY Bruno	DERRO Elisa	FOSCOLO Pierre, attaché	JEANNEROT Nathalie, SA Gestionnaire SPIP	LAFAY Bruno	
					JEANNEROT Nathalie	
					FOSCOLO Pierre	
<b>SPIP HAUTE LOIRE</b>	MARTIN Sandra	LEBOUCHE Adeline	CARDOSO Marie-Christine, gestionnaire SPIP		CARDOSO Marie-Christine, gestionnaire SPIP	
			FONTAINE David, gestionnaire SPIP		FONTAINE David, gestionnaire SPIP	
<b>SPIP PUY DE DOME/CANTAL</b>	DEMMER Aurélie	FELLAHI Sassi		GONZALES Florence, SA	GONZALES Florence, SA	
				BONNET Delphine	BONNET Delphine	
<b>SPIP RHONE</b>	MONTIGNY Alain	ZAMBONI Caroline	MARCHAIS Yannick, attaché		MARCHAIS Yannick, attaché	
			BERTRAND Mikaël, SA		BERTRAND Mikaël, SA	
			VALLET Elsa, adjointe administrative	LUQUET Corinne, adjointe administrative	VALLET Elsa, adjointe administrative	

<b>SPIP SAVOIE</b>	GROLLIER Bernard	AGHINA Cécile	DI-MAURO Sophie DPIP	REYNARD Sandrine, SA TRIKI/GUICHONNET Alexandra, AA BERARDI Valérie, SA	REYNARD Sandrine, SA
			ANDRE Calliane DPIP		BERARDI Valérie, SA
<b>SPIP HAUTE SAVOIE</b>	THOUVENIN Johanne	CABA Andréa	AYEL Valérie, SA		AYEL Valérie, SA
			BURDIN Laurence, SA		BURDIN Laurence, SA
<b>DISP SIEGE/CIRP</b>	THIBAUD Servane	BOUR Damien	STARON Brigitte, adjointe admin		STARON Brigitte
<b>ERIS</b>	GUYOT Emmanuel (par intérim)		DOMAS Julie, adjointe administrative		GUYOT Emmanuel
					DOMAS Julie
<b>ARPEJ</b>	LEFAURICHON Julie	ROTH Didier	FAYOLLE Cécile		FAYOLLE Cécile
<b>DISP SIEGE/DBF</b>	CHENEVOY Florian	CHARONDIERE Hélène	BOMBRUN Françoise	FIDELE Marie-Frantze, chef UGMG	PORCELLI Brice
				BELABBAS Nadjate, adjointe administrative	GERARD Frédéric
			CHALOYARD Gaëlle	FIDELE Marie-Frantze	
			PORCELLI Brice, référent SFACT	CHALOYARD Gaëlle	
			GERARD Frédéric, référent SFACT	BLANC Frédéric	
<b>DISP SIEGE/DRH</b>	METIOUNE Ilhame	BOUZIDI Linda	Amina MOUSSAOUI , responsable URFQ		Amina MOUSSAOUI , responsable URFQ
			QUEMERAIS Richard, responsable formation		
			Karen PEILLEX, responsable de formation DI Siège		Karen PEILLEX, responsable de formation DI Siège
			Philippe PICHOT, responsable de formation DI Siège		Philippe PICHOT, responsable de formation DI Siège
			LENZINI Alexandra, chargée de formation		Richard QUEMERAIS, chargé de formation DI siège
			Aude WETTERWALD, responsable formation MALC		Alexandra LENZINI, Responsable de formation DI siège
			Denis POURREYRON, responsable Pôle Auvergne		Aude WETTERWALD, responsable formation MALC
			Michel ZABOWSKI, responsable de formation CP Valence		Denis POURREYRON, responsable Pôle Auvergne
			Ingrid ROCHE,URSEP		Ingrid ROCHE, URSEP
			Cécile USSON, responsable Pôle Centre		Yamina MEHADDI, AA pôle recrutement
			Michel MANGEMATIN, psychologue coordonateur		Laurence MESSEGER, Contractuelle pôle recrutement
					Cécile USSON, responsable Pôle Centre
					CASTI Luc, URSEP
		MARINOZZI Julie, assistante budgétaire contractuelle DI siège			
		DAHAN Emmanuel, assistant budgétaire contractuel DI siège			
<b>MLRV</b>					EICHENBERGER Cécile
<b>UPR</b>					DAMIAO Ana-Maria

Lyon, le 19/09/2023  
Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,

Paul LOUCHOUARN

**Annexe 1 bis : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 3, DISP RAA**

Etablissement ( centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement ( nom, prénom)	SPECIMEN SIGNATURE	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement ( nom, prénom)	SPECIMEN SIGNATURE	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, prénom, fonction) dont valideurs chorus Formulaires	Subdélégation donnée uniquement pour les ordres à payer relatifs aux cartes achats - chorus communication	Subdélégation donnée aux agents habilités à certifier les services faits
DISP SIEGE/DPIPPR	FONDEVILLE Virginie		ESPASA Nathalie				VINCENNOT Catherine
						BRANDT Laurent	
						SEGHIRANI Sabrina	
DISP SIEGE/DSD	DRILLIEN Denise		THIBAUD Servane		SANTINI Sophie, attaché		FAVRE Philippe
DISP SIEGE/DSI	HELLE Pierre		IGONENC Damien				HELLE Pierre
						IGONENC Damien	
					DECHAVANNE, Christelle		
DISP SIEGE/CABINET	ESTAIS Vincent		ROKICKI Laetitia, adjointe admin cabinet				ESTAIS Vincent

Lyon, le 19/09/2023

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,

Paul LOUCHOUARN

**Annexe 2 : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 2**

Etablissement ( centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement ( nom, prénom)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement ( nom, prénom)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint ( nom, prénom, fonction )
DISP SIEGE/DRH	METIOUNE Ilhame, cheffe du département	BOUZIDI Linda, adjointe à la cheffe de département	Ndeye-Néné NIANG - Cheffe de l'UGAFP Nathalie LETOCART, Chargée de mission

Lyon, le 19/09/2023  
Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,

Paul LOUCHOUARN

**Annexe 3 : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 5**

Etablissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef de département	Subdélégation donnée aux agents en l'absence du chef de Département pour les marchés à procédure adaptée et tous ses actes de passation et d'exécution.	Subdélégation donnée aux agents pour signer les actes qui ne créent pas de droits et n'engagent pas de dépense.	Subdélégation donnée aux agents habilités à certifier les services faits
DISP SIEGE/DAI	JAVOUHEY Kevin, chef de département	GOSSET Mélanie	DROUOT Aristide	
			REYNAUD Didier	
			RHINO Marc David	
			SEGA Patrice	
			WEILL Guillaume	
		Chef UEGP (vacant)		
			NOALHYT AUDRY Patricia	
			SAHUC Michèle	
			VIENNOT Guillaume	
		CANAVY Gaelle	FESSIEUX Valérie	FESSIEUX Valérie
			FORGEAUX Chloé	FORGEAUX Chloé
			BOVE François	
			JOLIVET François	
	ASTIER Jocelyne	ASTIER Jocelyne		

Lyon, le 19/09/2023  
Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,

Paul LOUCHOUARN